



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 17 septembre 2025 à 20 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin  
Siège #2 – Robert Staniforth  
Siège #3 – Gertie Cavalier

Sont absent.e.s, les conseillers(ères):

Siège #4 – Vacant  
Siège #5 – Vacant  
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

25-09-17-206

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 20 h 30.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**2 - SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été donné le 15 septembre 2025 tel que décrit dans le certificat de publication produit par la directrice générale et greffière-trésorière.

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

25-09-17-207

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté comme présenté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

**4 - EMBAUCHE POUR LE POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE**

25-09-17-208

**CONSIDÉRANT** L'affichage du poste de journalier à la voirie (résolution 25-07-14-161) ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité de sélection ;

**CONSIDÉRANT** le projet de lettre d'offre déposée par la directrice générale et greffière-trésorière ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le conseil approuve l'embauche de monsieur Tommy McFadden Dubois dans le poste de journalier à la voirie selon les conditions énoncées dans la lettre d'offre déposée par la directrice générale.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5 - PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question du provenant des membres du public.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-09-17-209

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 35.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire



Natasha Mantville  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Matthew MacDonald Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire